

Compte rendu synthétique
Conseil des quartiers Azalée – Hibiscus Iris
Jeudi 13 novembre 2025

Élus présents : M. Le Maire, M. MAZERE, M. ZIAT, Mme PROUX, Mme FOUCAUD

Techniciens présents : M. MATHE, M. RICHARD, Mme CINTI

Retour sur les doléances du dernier conseil

Avenue de Montbron - places de stationnement supplémentaires : le stationnement n'a pas été prévu dans l'aménagement de cette avenue. Cela engendrera des travaux trop importants.

Les habitants relèvent que les artisans stationnent régulièrement sur les trottoirs et demandent si une souplesse peut leur être accordée. Monsieur le Maire indique que les artisans doivent demander une autorisation d'occupation de l'espace public lorsqu'ils sont dans l'obligation de stationner sur les trottoirs.

Aucune visibilité dans le virage de l'avenue de Montbron : les futurs aménagements prévus pour cette avenue devraient limiter la vitesse.

Sortie Résidence arc en ciel - problème de taille de haie : la taille de la haie a été réalisée par le service des espaces verts.

Fossé non entretenu au Chemin de la grande rivière :

Après avoir rencontré la police des eaux dans un autre département, un habitant conseille aux élus de se référer à l'article 215-14 du code de l'environnement et de faire appel à la police des eaux.

La collectivité ne peut pas intervenir sur cette parcelle puisqu'elle relève du domaine privé. Le Sybra sera relancé pour échanger sur ce sujet complexe et la police municipale indique qu'il faut se rapprocher de l'office nationale de la biodiversité.

Possibilité d'agrandir la noue de la Rue des fauvettes : Un premier curage a été fait, mais l'agrandissement de la noue est compliquée car cela implique de gros travaux. De plus, cet entretien relève de la compétence du GrandAngoulême.

Actuellement, la collectivité est en attente du retour du GrandAngoulême sur le dimensionnement des eaux pluviales de la commune. Il y a une étude complète à mener, notamment sur le site de la rue des Fauvettes.

Présence d'un nid de frelons au niveau de la noue rue Mativo : ce nid a été éradiqué.

Actuellement, les températures sont douces et les nids sont encore actifs. Il faut encore porter une grande vigilance et ne pas s'approcher à moins de 15 mètres de ces nids.

Poubelle rue Mativo : restructuration du service propreté en cours, cette réflexion sera menée en 2026.

Temps de parole aux habitants

Étêter l'arbre de l'Allée du Lac : une intervention sera programmée cet hiver.

Rue des Fauvettes : Il y a plusieurs années, la commune avait nettoyé le faussé d'un habitant de la rue des Fauvettes, mais ce curage a fragilisé le muret de l'habitation. Il est proposé à l'habitant de prendre rendez-vous pour une visite sur place.

Les plateaux ralentisseurs de l'Avenue de Montbron sont évités par les automobilistes. Les habitants demandent à faire un complément avec des bornes.

Rue de Montbron : taille à réaliser

L'accotement de la rue de l'étang n'est pas signalé. Il est demandé l'identification d'une zone de refuge : une réflexion sur ce sujet pourra être menée en 2026. En revanche, l'élargissement de la route ne sera pas possible.

Taille du saule Rue de l'étang : la collectivité ne peut pas intervenir sur cet arbre puisqu'il est situé sur un domaine privé, mais les services vont essayer de contacter le propriétaire.

Signalement d'une caravane stationnée à Rivière de Soyaux avec bouteille de gaz : véhicule marqué par la police municipale, mais a priori la caravane serait sur un terrain privé. Cette information est à vérifier par les agents.

Au n°24 rue des fauvettes, un véhicule est stationné depuis plusieurs semaines et le lampadaire ne fonctionne plus. Les habitants rencontrent également un problème avec un chien qui aboie régulièrement. La police municipale doit constater les aboiements des chiens afin de pouvoir agir. Les habitants doivent donc contacter directement les agents de la police municipale lorsque ces événements se produisent en journée.

Allée du Lac : deux lampadaires qui ne fonctionnent plus.

Les camions prennent le sens interdit rue Pierre Loti, malgré les quilles installées : Actuellement, il y a des travaux à la banque alimentaire ce qui peut effectivement générer du passage. S'il s'agit du même camion qui circule régulièrement en sens interdit (en dehors des travaux et du service des déchets ménagers) les habitants doivent contacter la police municipale.

La réunion de rue Pierre Loti a été annulée. Une habitante souhaite connaître l'objet de cette rencontre : échange avec les habitants pour le futur aménagement de la rue. La réunion sera reprogrammée ultérieurement.

Les racines du Pin parasol entre le n°3 et le n° 4 Impasse Mativo gênent la voirie : contacter le propriétaire et/ou proposition d'aller voir sur place.

Les habitants demandent si les trottoirs seront refait au Lotissement L'orée des Bois : réflexion sur la voirie communale à mener dans son ensemble.

Possibilité d'installer un ralentisseur au niveau du stop de l'Avenue de Montbron (dans la montée) : un projet d'aménagement sera proposé aux habitants

Réorienter le miroir à la sortie de la rue Mativo

Projets Budget Participatif 2025

Projet Azalée :

Signalétique aux abords de l'école Le Cormier : Installation des totems aux abords de l'école ainsi que la réfection des passages piétons en couleur.

Projet Ville :

Réaménagement du Parc François Mitterrand.

Phase 1 : hiver 2025 2026 - installation du nouveau mobilier

Phase 2 : février 2026 - réfection de la clôture.

La démolition de la Grange Chaslard est actuellement en cours. Une fois cette étape terminée, la mutation du site sera engagée. Les travaux d'aménagement du nouveau projet devraient être enclenchés au début de l'année 2026.

Aussi, afin de limiter les nuisances pour les riverains et les usagers, il a été décidé de déplacer les bacs à ordures situés à l'entrée du parc. Cette relocalisation vise à améliorer l'environnement immédiat de cette zone.

Autres points

Lutte contre le Protoxyde d'Azote

Des bonbonnes de gaz hilarant, sont malheureusement très souvent retrouvées sur la commune, suscitant une vive inquiétude en raison de ses impacts sur la santé à court et à long terme. La Police Municipale a notamment témoigné d'un cas de consommation grave. La gestion de ces déchets pose un problème logistique majeur, car les bonbonnes ne peuvent être jetées ni dans la poubelle jaune, ni dans la poubelle noire. Pour le moment, les Services Techniques les récupèrent et les stockent, mais il est impératif que les bonbonnes soient désamorçées au préalable. Il est donc conseillé aux administrés de ramener directement les bonbonnes aux Services Techniques.

Bois des Mérigots

Deux zones du Bois des Mérigots ont été sécurisées par une coupe d'arbres nécessaire. Cette opération a été menée par une entreprise qui a utilisé des chevaux pour l'extraction du bois, une méthode permettant d'éviter le piétinement et la dégradation du sol. Afin de sensibiliser la population, des mini-ateliers et un projet pédagogique auprès des écoles ont été mis en place. Des ateliers d'animation autour de la replantation seront également organisés. Par conséquent, un stock de bois a été constitué et mis en vente le 8 novembre dernier (avec une sélection préalable du bois destiné à la vente).

Entretien de l'Étang Fleury

Les agents du service des Espaces Verts ont réalisé le curage de l'Étang Fleury ainsi que le nettoyage des abords. Ces travaux d'entretien annuel ont également inclus le curage du ruisseau et la sécurisation des arbres, en étroite collaboration avec le SYBRA. Les pourtours seront également sécurisé ainsi que le chemin d'accès.

Chemin pierre loti, les propriétaires ont été contactés pour que la commune récupère ce chemin. Cependant, tous les propriétaires n'ont pas répondu.

Projet Place Blanche (Horizon 2026)

Le projet de la Place Blanche prévoit pour 2026 la création d'une pergola, l'installation d'un éclairage des allées en photovoltaïque, la plantation d'arbres, et l'aménagement du terrain de basket. Dans une démarche de valorisation locale, le bois du Bois des Mérigots sera utilisé pour la création de nouveaux bancs. De plus, une haie sera créée en remplacement des barrières afin d'attirer de nouvelles espèces animales. Enfin, le projet inclut la création de stationnements et la mise en place de dispositifs pour casser la vitesse au carrefour. L'entreprise qui accompagne la commune sur ce projet a d'ailleurs reçu un prix national, saluant notamment le fait que les habitants aient co-construit le projet avec la municipalité.

Déploiement des Bornes Électriques

Le SDEG a proposé d'installer des bornes électriques sur la commune. Deux bornes sont déjà fonctionnelles à la résidence Domitys. Dorénavant, seize bornes de nouvelle génération vont être déployées, pour une mise en service prévue en début d'année 2026. Différents sites ont été identifiés pour ces installations futures, notamment le parking de l'espace Georges Brassens, Domitys, le stade de foot, la résidence des Écasseaux et la rue Calmette au niveau du SIVU.

Installation de Cendriers

Issu du budget participatif 2025, ce projet prévoit l'installation de cendriers gérés par une entreprise qui assurera le recyclage des mégots (pouvant être transformés en isolant ou

en doudoune). Les cendriers seront installés avenue de la République devant les commerces identifiés comme zones à forte concentration de mégots, ainsi qu'aux abords des écoles, de Brassens, du tabac, du barber, du stade, de Victor Hugo et de la Mairie.

Nettoyage des Caniveaux

Une entreprise de réinsertion est venue en appui des agents communaux pour nettoyer les caniveaux. Cette entreprise sera sollicitée à nouveau pour délester les agents actuellement mobilisés sur d'autres missions ; le coût de cette intervention de quinze jours s'élève à 3 000 €.

Conseils de quartiers à venir et BP 2026 :

Monsieur le Maire indique qu'en raison des élections municipales à venir, les prochains conseils de quartiers se dérouleront courant avril 2025. L'appel à projet du Budget Participatif 2026 sera quant à lui lancé en début d'année via les formulaires qui seront à disposition dans le magazine municipal.

Chien mordeur :

Face à différents cas de chiens mordeurs sur la commune, Monsieur le Maire souhaite informer les habitants qu'il existe une procédure précise à suivre par les services municipaux. Par conséquent, si les habitants sont confrontés à une telle situation, il faut impérativement prendre contact auprès de la mairie. Un article sera consacré à ce sujet dans le magazine municipal.